

## Castex d'Armagnac : La cérémonie des vœux du maire



Castex d'Armagnac : La cérémonie des vœux du maire

Dimanche en fin de matinée, les Castelcanais et les Castelcanaises, se sont rendus au foyer municipal, où avait lieu la cérémonie des vœux du maire Christian Dupouy.

Ce dernier a tout d'abord remercié pour leur présence les nombreuses personnalités. Puis il a ouvert son discours en formulant à tous, ses vœux de bonne année. Le maire a ensuite annoncé le résultat du recensement qui a eu lieu en 2016 : « Le dernier chiffre de l'INSEE révèle que la population de notre commune a augmenté et compte aujourd'hui 103 habitants. »

### Les travaux réalisés en 2016

Le maire a détaillé les travaux réalisés en 2016, notamment la restauration de l'intérieur de l'église et de la sacristie de l'église Sain-Canne. Ceux-ci ont débuté à la fin de l'année 2015 et ont été achevés fin février 2016.

La consolidation par tirants et les peintures des sacristies de l'église de Castex ont été faites, ainsi que l'accessibilité de l'entrée de la mairie et de la salle communale, et la création de deux places de stationnement. Christian Dupouy a précisé : « Ces travaux ont été réalisés avec l'aide de l'État. »

La suite des investissements de la commune ont concerné l'installation des bancs entre les mûriers platane, la pose de deux rampes au niveau de l'escalier qui permet d'accéder du parking à la place de la mairie, ainsi que la création d'un abri grillade adossé au mur de la maison du temps libre, la réfection du plafond de la salle communale et l'élagage des deux tilleuls à proximité de la salle du temps libre, afin de préserver les toitures.

### Les projets pour l'année 2017

Christian Dupouy a annoncé le programme de l'année 2017 : « La Poste pousse la commune à se mettre en conformité avec la loi concernant l'adressage des rues, routes et voies. La Communauté de communes du Grand Armagnac s'est proposé de centraliser la commande de panneaux pour les communes intéressées par cette démarche afin de bénéficier de tarifs plus avantageux. Nous avons répondu oui pour engager cette action. »

La surveillance de l'état des toitures des bâtiments communaux qui demeure indispensable pour la sauvegarde sera poursuivie comme tous les ans.

### Les finances

Le maire a abordé les finances en apportant les précisions suivantes : « Les dotations de l'État ne cessent de diminuer depuis deux ans et le taux d'imposition communal est inchangé. Nous devons en tenir compte et notre politique est claire, il s'agit de maîtriser l'endettement de la commune et l'évolution des taux de fiscalité locale. Je précise que nos finances sont saines et tous les travaux ont été réalisés sur nos fonds propres, à part pour la restauration des deux églises pour laquelle une aide financière appréciable de l'association des amis de l'église Castex et Saint-Canne a permis d'effectuer tous les travaux sur la même année. »

### L'Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2017, la DDT n'assure plus l'instruction des documents d'urbanisme. Le conseil municipal a opté pour la signature d'un contrat avec le service ADS du PETR : « Pour toute demande d'urbanisme vous devez toujours passer par la mairie comme auparavant. Pour information, une demande de permis de construire coûtera entre 350 et 400 euros au budget de la commune. »

### Le SETA

Christian Dupouy a ensuite informé ses administrés que le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Estang (SIAEP) est devenu depuis le 1er janvier 2017, le Syndicat des eaux des territoires de l'Armagnac (SETA) : « Ce nouveau syndicat prend le relais pour la distribution d'eau et a pris en charge l'assainissement collectif pour les communes de Campagne d'Armagnac, Cazaubon, Estang, Le Houga et Lias d'Armagnac. Ce syndicat prendra aussi la compétence de l'assainissement non collectif pour les communes situées à l'Ouest de la CCGA. »

### Les Remerciements

Après avoir rappelé que depuis le 1er janvier la CCGA s'est dotée d'un Office de tourisme communautaire et que la taxe de séjour est instaurée sur tout le territoire, le maire a invité la population à voter les 23 avril et 7 mai pour les élections présidentielles et les 11 et 18 juin pour les législatives : « Je compte sur vous, il est important de pouvoir s'exprimer. »

Le maire a ensuite remercié son Conseil municipal au sein duquel règne une ambiance sereine et conviviale, puis l'agent territorial Bernard Deyts, l'agent d'entretien Annie Idi, la secrétaire de mairie Lise Etienne en poste jusqu'au mois d'août : « Je tiens à lui témoigner aujourd'hui notre reconnaissance et lui souhaite de retrouver un peu de sérénité suite au malheur qui l'a frappée. » Christian Dupouy a ensuite remercié la nouvelle secrétaire Sylvie Traverso, la secrétaire Nadine Veillon qui est en congé parental, puis il a exprimé un grand merci aux bénévoles du foyer rural, de la société de chasse, des amis des deux églises et ceux du club des aînés générations mouvement : « Grâce à leur disponibilité, ils s'emploient à faire vivre et rendre plus attractif notre petit village tout en développant les loisirs. Nous vous assurons de notre soutien afin de continuer à assumer cette mission importante pour mieux vivre ensemble. »

Hommage à Jean-Marie Lebegue

Avant de conclure son discours, Christian Dupouy a eu une pensée pour Jean-Marie Lebegue : « Il nous a quitté le 7 mai. Je renouvelle ma sympathie à toute sa famille. »

La première vice-présidente de la CCGA

Le maire a donné la parole à Marie-Ange Passarieu. Celle-ci a rappelé l'importance de la CCGA qui compte 25 communes et 13 000 habitants. Le sujet actuel et le questionnement de certains élus sur la création de communes nouvelles, a été abordé par la première vice-présidente de la CCGA. Marie-Ange Passarieu s'est voulue rassurante et a invité les élus à bien réfléchir avant de prendre la décision : « Je vous rappelle que les communes ne sont pas obligées de devenir des communes nouvelles. Je pense qu'il faut bien réfléchir avant de se lancer dans ces unions. »

Marie-Ange Passarieu a poursuivi son discours en présentant brièvement les divers services de la CCGA, notamment le service social, l'enfance jeunesse, la voirie et le tourisme.